

CENTRE SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE DU BATIMEN

4 AVENUE DU RECTEUR POINCARÉ. 75782 PARIS Cédex 16. Tel. 524.43.02

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT

N° 78.I4114

ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

*en vue de classement conformément à l'arrêté du
Ministre de l'Intérieur du 4 Juin 1973
modifié par l'arrêté du 19 Décembre 1975*

MATERIAU présenté par : le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement
de l'Est. Laboratoire régional de Nancy.

54150 TOMBLAINE.

MARQUE COMMERCIALE : Moquette routière type MR3

DESCRIPTION sommaire : Revêtement de sol cloué sur amiante-ciment et
sur bois.

Chape souple formée de deux couches de polychloru
de vinyle plastifié, gravillonnée en surface avec
du basalte 6/8.

Epaisseur totale: 6 à 8mm.

NATURE DES ESSAIS : Détermination du degré d'inflammabilité
par rayonnement.

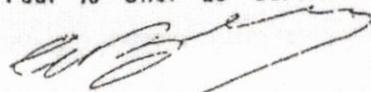
CLASSEMENT : M.3 valable en pose clouée ou tendue sur tout
support incombustible ou sur bois (ep > 10mm)

Compte tenu des critères résultant des essais ci-dessous décrits dans les annexes au présent Procès-Verbal

Le classement indiqué n'est valable que pour des matériaux conformes à l'échantillon soumis aux essais.
Cette conformité doit être garantie par la marque commerciale. Le classement ne saurait en aucun cas être considéré
comme une homologation.

Champs / Marne le 28 Dec. 1978

Pour le Chef de Service



G. BELLISSON

Le Chef du Laboratoire de la Reaction au Feu



G. TOUCHAIS